

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

Tél (fixe/portable) :

Mail :

Je sollicite le service "classement des meublés" de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne - organisme agréé AFNOR depuis 2013 - pour faire classer mon hébergement (si plusieurs hébergements, remplir un bon de commande par hébergement)

Dénomination commerciale du logement (si existant) :

Adresse complète (si différente de celle du demandeur + Préciser, bâtiment, étage, numéro d'appartement) :

Téléphone dédié au logement (si existant) :

Site Internet du logement (si existant) :

Nombre de Pièces d'habitation (hors salle d'eau, WC et cuisine) : pièces

Superficie des pièces d'habitations (hors salle d'eau et WC) : m²

Type d'hébergement : récent ancien maison appartement studio autre

Capacité d'accueil : personnes

Classement demandé (à compléter obligatoirement) : 1* 2* 3* 4* 5 étoiles

Le logement est-il classé actuellement ? : non oui, avec étoiles, classé depuis 20.....

J'accepte que mon hébergement soit soumis au contrôle des 133 critères référencés dans le tableau de classement validé par l'arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.

→ Si le propriétaire est représenté par un mandataire le jour de la visite, coordonnées du mandataire :

Je joins le règlement pour le classement "meublé de tourisme" (visite et délivrance du rapport de visite) :

- 120€ pour un meublé situé en Châtaigneraie cantalienne
- 160€ pour un meublé situé hors Châtaigneraie cantalienne
- 80€ pour chaque meublé supplémentaire (visite le même jour et au même lieu)
- 110€ pour une contre visite (déterminé par l'organisme si nécessaire)

Règlement par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie

N° du chq : Banque :

La prestation comprend :

- Visite de la ou des structure(s).
 - L'envoi au propriétaire du rapport de visite sous format numérique et sous format papier.
 - La transmission du classement sur la plateforme dédiée au niveau national.
- A réception de votre demande nous prendrons contact avec vous afin de fixer un rendez-vous pour visiter votre logement dans un délai de 60 jours. Votre chèque ne sera encaissé qu'une fois le dossier finalisé. Le rapport de visite ainsi que la proposition de décision de classement vous seront adressés dans le mois qui suit la visite*. Vous disposez d'un délai de 15 jours, à compter de la réception de la décision de classement, pour refuser le classement proposé. * adaptable en cas de disponibilité limitée pour l'achat des pièces complémentaires

Avant la visite de contrôle, je m'engage à :

- Vérifier le pré-requis sans lequel le classement ne pourra être prononcé : un logement meublé d'une pièce d'habitation pour une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9 m2 lorsque la cuisine est séparée ou d'au moins 12 m2 lorsqu'il existe un coin cuisine.
- Prendre connaissance des 133 critères référencés dans le tableau de classement joint à ce bon de commande.
- Mettre à jour le livret de bienvenue (si existant), les documents touristiques (au moins 5 de l'année en cours) ...
- Prendre conscience que si mon logement ne répond pas aux exigences du tableau de classement, et notamment le pré-requis et les 25 points non compensables de l'état et de la propreté, mon meublé ne pourrait pas accéder au classement.

Lors de la visite de contrôle, je m'engage à :

- Présenter le meublé libre de tout occupant et en état de location saisonnière : propre, bien équipé et chauffé selon la saison, et sans travaux en cours.
- Permettre une vérification de l'état des sommiers, matelas, oreillers, couettes... Il est par conséquent préférable de ne pas faire les lits, mais de laisser tout le linge de lit dans le logement pour vérification.
- Présenter les services et prestations proposés à la demande : draps, linge de table, de toilette et matériel pour bébé...
- Autoriser l'organisme évaluateur à prendre des photos de mon logement, dans le cadre du suivi de mon dossier (photos non utilisées en dehors de ce cadre).

Après le contrôle et l'évaluation du dossier, je m'engage à :

- Signer l'attestation des services que je m'engage à assurer dans mon logement (ménage à la demande, linge de lit ...), et fournir les éléments complémentaires éventuellement demandés* (factures, photos) dans les 15 jours après la visite. **La validation de critères sur simple facture n'est pas tolérée pour les critères fortement impactant tels que : gros œuvre, remise en état, défaillance de la propreté, dégâts quelconques.*
- Maintenir le logement dans ces conditions, à minima, pour une durée de 5 ans (période pendant laquelle je bénéficie du classement).
- Effectuer la déclaration en mairie de mon meublé de tourisme (CERFA n° 14004*04)

Date de réception (à compléter par OT
Châtaineraie) :

A _____ Le _____ 2025

Signature du propriétaire (ou mandataire)
Précédée de la mention « bon pour accord »